

OCTOBRE 2019



LUTTE CONTRE LA FRAUDE

BILAN 2018

OBJECTIF : GARANTIR LE PAIEMENT À BON DROIT

Contacts presse :

Stéphanie Einhorn - Responsable fraude et recouvrement

Service Communication Caf Touraine

Géraldine Ducreau - Responsable communication
communication.caftours@caftours.cnafmail.fr

1. Évolution du nombre de détections de fraudes de 2015 à 2018
2. Évolution de la masse financière des fraudes de 2015 à 2018
3. Les fraudes par typologie et catégorie de prestations
4. Les sanctions de la fraude en 2018
5. Le recouvrement de la fraude
6. La prévention de la fraude

BILAN 2018 DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

CHIFFRES-CLÉS

309 424

contrôles pour 120 662 allocataires.

- 284 211 contrôles automatisés sont effectués par an.
- 25 213 contrôles sur pièces sont réalisés chaque année.
- Plus de 1 200 contrôles sur place sont réalisés par an.

63 532

Nombre d'allocataires
contrôlés au moins
une fois en 2018.



52,65 %

Part des allocataires contrôlés
au moins une fois en 2018

Plus de 8,7 millions
d'euros régularisés grâce
à tous ces contrôles.

1. Évolution du nombre de détections de fraudes de 2015 à 2018

Année	Nombre de fraudes détectées au national	Nombre de fraudes détectées par la Caf Touraine
2015	39 934	200
2016	42 959	254
2017	45 100	238
2018	44 897	258

Le nombre de fraudes qualifiées pour 2018 est de 258 fraudes pour un objectif fixé à 252. Le taux d'atteinte de l'objectif est de 102 %.

Mode de détection des fraudes :

41 % des fraudes sont détectées suite à un contrôle sur place, 20 % suite à Datamining et 11 % suite à des cibles locales.

2. Évolution de la masse financière des fraudes de 2015 à 2018

Année	Préjudice en millions d'€ au national	Préjudice Caf Touraine	Montant moyen du préjudice
2015	247,8	1 565 519 €	7 828 €
2016	275,4	2 031 894 €	8 000 €
2017	291,1	1 745 815 €	7 335 €
2018	304,6	2 312 419 €	8 963 €

Le montant total du préjudice financier représenté par les fraudes s'élève à 2 312 419 € en 2018 pour la Caf Touraine, soit 8 963 euros de préjudice moyen, contre 6 785 € à l'échelle nationale.

Rapporté à la somme des prestations familiales versée par la Caf Touraine en 2018, le préjudice lié à la fraude ne représente que 0,36 %.

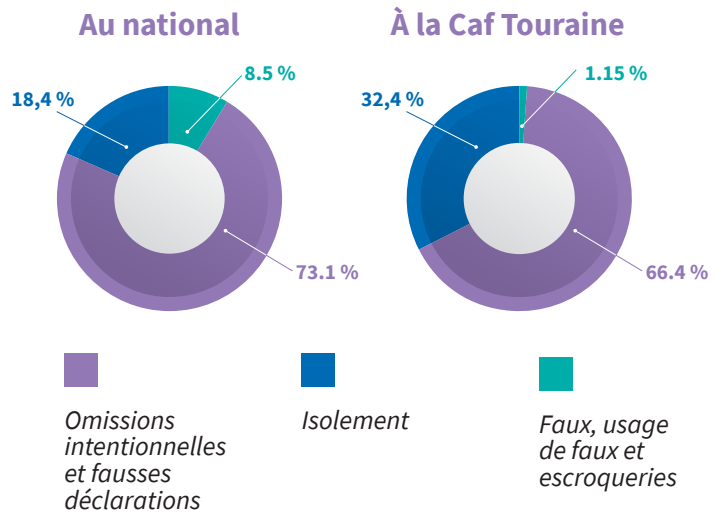
Depuis mi 2017, en cas de fraude au Rsa seul, le Conseil Départemental qualifie et sanctionne la fraude (par une pénalité administrative). En 2018, 32 fraudes au RSA seul ont été transmises au Conseil Départemental pour un montant total de 178 045 €.

3. Les fraudes par typologie et catégorie de prestations

Par typologie des fraudes :

Les trois principaux mécanismes de fraude rencontrés en branche Famille sont les suivants :

- L'omission intentionnelle et la fausse déclaration : 73,1 % au national contre 66,4 % en local.
- La fraude à l'isolement : 18,4 % au national contre 32,4 % en local.
- Le faux et usage de faux, l'escroquerie et autres : environ 8,5 % au national et 1,15 % en local.



Par catégorie de prestations :

La majeure partie des fraudes concerne le Rsa, puis les aides au logement. Une même fraude peut concerner plusieurs prestations.

PRESTATIONS		AU NATIONAL	
		Part du total de la fraude en nombre	Part du total de la fraude en masse financière
Minimas sociaux	RSA	47,2 %	57,9 %
	AAH	1,3 %	2,8 %
Aides au logement		19,1 %	19,7 %

4. Les sanctions de la fraude en 2018

	Nombre de cas de fraudes	Total des sanctions *	Nombre de poursuites pénales décidées	Nombre de pénalités	Montant des pénalités	Nombre d'avertissements
Au national	44 897	41 327*	1 853 (4% des sanctions)	27 926 (68 % des sanctions)	19,35 millions d'€	11 548 (28 % des sanctions)
En Caf Touraine	258	238*	12 (5% des sanctions)	217 (91 % des sanctions)	228 417 €	9 (4% des sanctions)

* La différence entre le nombre de fraudes qualifiées et le nombre de fraudes sanctionnées correspond aux cas de fraudes au RSA dont la sanction est de la compétence du Conseil Départemental et pour lesquelles la Caf n'a pas connaissance de la nature de la sanction décidée.

La Caf a prononcé 217 sanctions en 2018 pour 238 fraudes constatées, soit un ratio de près de 91 %, ce qui illustre la volonté de la Caf de ne pas laisser la fraude impunie, tant dans un objectif de justice sociale que de prévention par l'exemplarité. La différence entre le nombre de fraudes qualifiées et le nombre de fraudes sanctionnées correspond aux cas de fraudes au RSA dont la sanction est de la compétence du Conseil Départemental et pour lesquelles la Caf n'a pas connaissance de la nature de la sanction décidée.

11 récidives sur les 238 fraudes qualifiées en Commission Fraudes par la Caf Touraine, soit 5% des fraudes retenues.

BILAN 2018 DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Évolution des pénalités de 2015 à 2018

Le taux de pénalités est de plus de 83 % en 2018, contre 76 % en 2017, et le montant moyen des pénalités prononcées en 2018 est de 1 066 €, contre 810 € en 2017.

On constate que la fraude est donc plus lourdement punie que l'année précédente puisque la Commission Administrative Fraudes a retenu plus souvent une pénalité et que le montant moyen des pénalités a augmenté.

Ceci s'inscrit dans une politique très dissuasive impulsée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Année	Nombre de pénalités	Montant global des pénalités	Montant moyen des pénalités
2015	110	43 939 €	399 €
2016	143	75 797 €	530 €
2017	218	147 569 €	810 €
2018	217	228 417 €	1 052 €

5. Le recouvrement de la fraude

Les créances frauduleuses font l'objet d'un recouvrement spécifique : plan de remboursement accordé sur 48 mois maximum et avec un minimum de remboursement mensuel de 150 €.

En 2018, 35,1 % des indus en solde à recouvrer sont des indus frauduleux, contre 29,9 % en 2017.

Ces créances frauduleuses sont donc plus difficiles à recouvrer que les créances classiques. Mais le taux de recouvrement réel à 48 mois des indus frauduleux est à 64,3 % pour un objectif de 60,9 %, soit un taux d'atteinte de l'objectif de 105 %. Le caractère frauduleux d'une créance fait obstacle à une remise de dette.

6. La prévention de la fraude

Actions de communication interne et externe

Des actions de communication ont été déployées en interne et en externe en matière de prévention et de lutte contre la fraude.

- **Communication interne :**

Un flash info et une affiche ont été diffusés pour communiquer sur la politique de contrôle de la Caf Touraine, les résultats de la fraude en 2017 et sensibiliser les acteurs internes à la lutte contre la fraude. Des flyers nationaux ont également été rediffusés aux agents des services fraudes et recouvrement.

- **Communication externe :**

Affichage à l'accueil du bilan de lutte contre la fraude et diffusion des flyers nationaux. Diffusion du bilan sur le site caf.fr et les réseaux sociaux.

Une action de prévention des indus Rsa et de lutte contre la fraude a été réalisée par messages dans les pages locales du caf.fr et sur les écrans télévisés au sein de l'accueil du siège pour sensibiliser les bénéficiaires de Rsa à l'obligation de déclarations de l'ensemble des ressources, y compris de l'argent placé.

Une action des rappels des droits et devoirs a été réalisée en décembre 2018 par mail et sms auprès des bénéficiaires Aah trimestrielle pour leur rappeler qu'il leur faut déclarer les salaires nets imposables dans leurs déclarations trimestrielles.

L'importance du partenariat dans la lutte contre la fraude en 2018

Nombre de demandes d'informations des partenaires	Police Gendarmerie ONFCS PAF	Cpam	Carsat	Urssaf Pajemploi	Pôle Emploi	Dgfip
110	60	35	5	5	4	1

La Caf Touraine a souhaité développer des partenariats afin d'optimiser la détection et la prévention de la fraude.

Ces partenariats se caractérisent par des groupes de travail sur des thématiques de prévention de lutte contre la fraude, sur des contrôles communs entre différents organismes et sur des échanges d'informations utiles.

Ainsi, les organismes de la Sécurité sociale ont accès au Répertoire Nationale Commun de la Protection Sociale (Rncps), qui permettent à chaque organisme de consulter les prestations servies par les autres organismes et de vérifier les adresses connues.

La Caf Touraine et ses partenaires s'échangent également des signalements d'informations susceptibles de permettre la régularisation des situations des bénéficiaires :

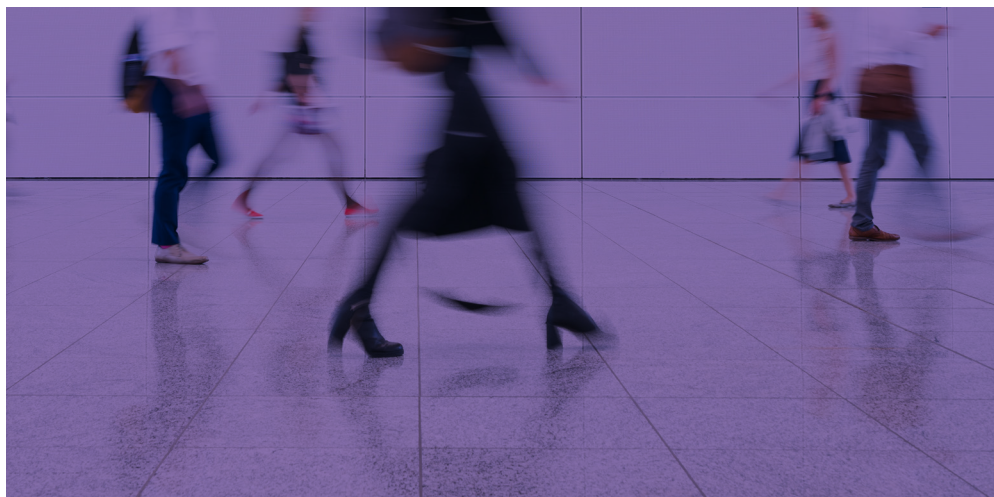
Certains de ces signalements ont pu être régularisés directement sur pièces, d'autres ont fait l'objet d'un contrôle sur place.

La Caf Touraine continue de piloter le projet OPIDES (Outil de Partage d'Informations, de Documentation Et de Signalements), qui est un portail commun à l'ensemble des organismes de la Protection Sociale (Urssaf, Rsi, Carsat, Cpam, Pôle Emploi, Msa et Caf) de toute la région Centre-Val de Loire.

La Caf Touraine est également sollicitée afin de répondre à des demandes d'informations de l'ensemble des partenaires, notamment de ceux n'ayant pas accès au Répertoire national commun de la protection sociale ou qui ont besoin de renseignements complémentaires.

Nombre de signalements émis par la Caf Touraine	Sécurité Sociale des Indépendants	Pôle emploi	Dgfip
57	52	2	3

Nombre de signalements reçus (hors dénonciations)	Concernant des allocataires de la Caf Touraine	Ayant donné lieu à un contrôle sur place	Impact financier	
92	58	17	169 379 €	
			Montant des trop-perçus	Montant des rappels
			161 450 €	7 929 €



Réalisation :
Service Communication Caf Touraine
Crédit photo : Getty Images

